

## 12<sup>ème</sup> DJINN's Cup / 48<sup>ème</sup> Coupe Habitables Blondeau Marine (Grade : 5A)

Date : **mercredi 09 août 2017**  
Lieu : **Fier d'ARS et Pertuis breton**

Autorité Organisatrice : **CERCLE NAUTIQUE D'ARS EN RE**

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte : **aux classes Blue Djinn et Djinn 7 à tous les bateaux de la classe habitables HN**
- 2.2 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 2.3 Sur présentation d'un certificat médical de non contre indication des licences temporaires journalières accompagnées d'une adhésion pass-régate pour l'épreuve pourront être obtenues pour les équipiers.

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 30 euros

### 4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription : **mardi 08 août 2017 de 17h30 à 20h au Club-House du CNAR**
- 4.2 **Briefing et café à 7H30 au Club-House**
- 4.3 **Premier signal d'avertissement : mercredi 09 août 2017 à 9h00 au large du Banc du Bucheron**
- 4.4 Nombre prévisionnel de courses à courir : 4 maximum

### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors des inscriptions.

### 6. LES PARCOURS ET HORAIRES DES MAREES

- 6.1 Les parcours seront de type COTIER et BANANE
- 6.2 L'emplacement de la zone de course est : Fier d'ARS et Pertuis breton.
- 6.3 Marées mercredi 09 août : **PM à 06h28 (coeff 85) et à 18h41 (coeff 86) BM à 14h36**

### 7. CLASSEMENT ET SYSTEME DE PENALITE

- 7.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Pour les pénalités la règle 44.1 des RCV s'applique modifiée avec une rotation de 1 tour.

### 8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 9. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).